

Vu l'avis de la commission du personnel du 21 septembre 2010,

Après délibération

décide  
à l'unanimité

de modifier le contrat d'engagement du 19 décembre 2003 de Madame Jessica Ney, préqualifiée.

L'article concernant la durée du travail aura avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 la teneur suivante (seconde modification) :

« Le degré d'occupation est fixé à 30/40ièmes.

La durée de travail est fixée à 30 heures par semaine.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 19.10.10.  
Pour expédition conforme,  
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Service : Secrétariat

ESCH Esch/Alzette, le

14 FEV. 2011

COMMISSARIAT DE DISTRICT  
02 NOV. 2010  
Luxembourg

COMMISSARIAT DE DISTRICT  
09 FEV. 2011  
Luxembourg

N° 1881271

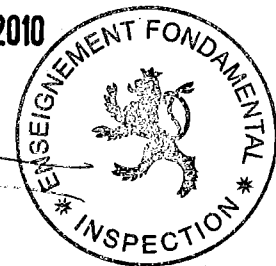
Transmis à Monsieur Joë BAUM  
l'Inspecteur de l'enseignement  
de la commune de Esch-sur-Alzette  
avec prière d'avis.

Luxembourg, le 22.10.10  
Le Commissaire de District

Transmis à M. le Commissaire de  
district avec avis favorable  
Esch-sur-Alzette, le

28 OCT. 2010

Joa BAUM  
Inspecteur de  
l'enseignement fondamental



N° 1881271

Transmis à Mme le Ministre de  
l'Éducation Nationale et de la  
Formation Professionnelle avec  
avis d'approbation.

Luxembourg, le 04.11.10  
Le Commissaire de district,

Vu et approuvé

Luxembourg, le 08 FEV. 2011

Pour la Ministre de l'Éducation nationale  
et de la Formation professionnelle

Conseiller de Direction 1<sup>ère</sup> classe



Ville d'Esch-sur-Alzette

## Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:  
16.09.2010

Date de la convocation des conseillers:  
16.09.2010

point de l'ordre du jour :  
10C<sub>3</sub>

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 24 septembre 2010

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig et Baum conseillers, Clément Jeannot, secrétaire communal.

**Absents :** Hannen et Becker, conseillers

COMMISSARIAT DE DISTRICT

19 OCT. 2010

**Le Conseil Communal**; Luxembourg

Objet: Madame Jessica Ney, modification du contrat de travail.

Vu sa délibération du 14 novembre 2003 portant engagement à durée indéterminée entre autres de Madame Jessica Ney, née le 5 février 1980, comme éducatrice diplômée au service de l'enseignement, éducation précoce,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation de Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 6 janvier 2004, No 713/04,

Considérant que l'intéressée est engagée sous le régime de l'employé communal,

Considérant que lors de son engagement le degré d'occupation de l'intéressée a été fixé 35/40ièmes,

Vu également sa délibération du 2 juillet 2010 portant augmentation avec effet rétroactif du degré d'occupation de l'intéressée à 100% ,

Considérant qu'en effet à partir du début de l'année scolaire 2009/2010 la fixation de la tâche des éducateurs est régie par l'article 12 de la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental et par le règlement grand-ducal du 6 juillet 2009 fixant les détails de la tâche des éducateurs et des éducateurs gradués de l'enseignement fondamental,

Vu la lettre du 17 septembre 2010 aux termes de laquelle Madame Jessica Ney sollicite une réduction de son degré d'occupation à 30/40ièmes,

Vu l'avis favorable de Monsieur l'Inspecteur de l'enseignement fondamental.